

CONDITIONS GENERALES D'ACHAT DE LA SOCIETE WINKLER GMBH

1. Domaine d'application

- 1a. Ces conditions générales d'achat s'appliquent à l'ensemble des échanges commerciaux avec nous si vous êtes un commerçant, une personne juridique de droit public ou un fonds spécial de droit public, et ce même sans aucune référence explicite à cette condition. Nous ne reconnaissons aucune condition commerciale contraire ou divergente, sauf accord contraire explicite de notre part. En particulier, l'acceptation de livraisons, de prestations ou de paiement ne saurait représenter notre consentement.
- 1b. Nos conditions d'achat dans leur version actuelle s'appliquent également à tous accords futurs passés avec vous même si elles ne sont pas jointes séparément à chaque accord.
- 1c. Les commandes et accords passés oralement ou par écrit deviennent contraignants uniquement avec notre confirmation par écrit de la commande.

2. Fin de contrat

- 2a. Vos offres sont gratuites pour nous. Si elles divergent de nos demandes, vous êtes tenu de l'indiquer explicitement.
- 2b. Nous nous engageons à respecter notre commande quand si celle-ci est confirmée par écrit dans un délai de trois jours ouvrables.
- 2c. En cas d'erreur involontaire de notre part lors de la conclusion du contrat, par ex. en raison d'erreurs de transmission, de malentendus, etc., les demandes d'indemnisation à notre encontre selon l'article 122 du code civil allemand sont exclues.

3. Commande cadre/Appel

- 3a. Pour les commandes cadre ou permanentes, les quantités et types de marchandise à livrer doivent nous être communiqués par appel séparé. Ces appels sont contraignants s'ils n'ont pas été annulés ou si une autre disposition n'a pas été prise dans la semaine qui suit la réception de l'appel.
- 3b. Si vous ne pouvez pas livrer à la demande, vous devez nous en informer dans l'immédiat et proposer un autre délai possible pour vous.

4. Dates et retards de livraison

- 4a. Les dates et délais convenus sont contraignants et doivent être impérativement respectés. Est ici déterminant la réception de la marchandise chez nous ou au centre de réception/adresse de livraison convenu entre nous ou indiqué par nous.
- 4b. Dès que vous prenez conscience de la possibilité d'un retard de livraison, vous devez nous en informer immédiatement. Nos droits pour cause de retard de livraison restent intacts malgré ce devoir d'information.
- 4c. Si la livraison est effectuée avant la date indiquée, nous avons le droit de la refuser. Cela s'applique également aux livraisons partielles. Le cas échéant, nous avons le droit de vous réexpédier la marchandise ou de stocker la marchandise chez une tierce partie à vos frais et à vos risques.
- 4d. Si vous accusez un retard, nous avons le droit d'exiger des arriérés à hauteur de 1,0 % de la valeur totale de la commande par semaine calendaire de retard commencée, mais avec un plafond de 5% de la valeur totale de la commande. Nous pouvons exercer notre droit de retenue selon l'article 341 § 3 du code civil allemand jusqu'au paiement complet de la prestation, et nous nous réservons également le droit d'exiger des indemnisations en cas de dommage ultérieur.
- 4e. En cas de retard et en l'absence de livraison après expiration d'un délai supplémentaire approprié fixé par nous-mêmes, nous avons le droit de faire exécuter par une tierce partie et à vos frais la prestation non réalisée. Vous êtes tenu de nous rembourser tous les frais supplémentaires engendrés par le retard de la livraison.
- 4f. Si nous ne pouvons pas accepter la livraison en raison de circonstances que nous ne pouvons pas prévenir dans la limite du raisonnable, la date de la réception est repoussée de la durée de cet empêchement. Si la réception est impossible pendant plus de 6 mois à cause de ces circonstances, nous avons le droit de nous retirer du contrat. Vous n'avez dans ce cas droit à aucune indemnisation.

5. Livraison et transfert des risques

- 5a. Le lieu d'exécution pour vos livraisons et vos prestations est le centre de réception/l'adresse de livraison définis par nous-mêmes. Vous assumez les risques de transport tandis que nous assumons le risque de perte partielle ou totale, de dommage ou de toute autre détérioration de la marchandise après acceptation au centre de réception.
- 5b. Lors des livraisons et des prestations pour lesquelles vous entrez dans notre site, vous êtes tenu, vous, vos employés ainsi que tout autre auxiliaire de respecter le règlement de notre site.
- 5c. Des bordereaux de livraison vérifiables doivent être joints à chaque livraison. D'autre part, lors des drop-shippings, un avis d'expédition détaillé ou un exemplaire du bordereau de livraison doit nous être envoyé. Les bordereaux de livraison et avis d'expédition ne doivent contenir aucune donnée de facturation.

6. Prix et paiement

- 6a. Les prix convenus sont des prix fixes, y compris les frais de transport, d'emballage et autres frais secondaires indépendamment du centre de réception/adresse de livraison désigné par nous-mêmes. Nous n'acceptons les augmentations de prix que si un accord explicite a été passé à ce sujet, quelle qu'en soit la cause et même pour les contrats de livraison permanente.
- 6b. Si vous avez pris en charge l'assemblage ou le montage et si aucun autre accord n'a été passé, vous supportez tous les frais secondaires nécessaires tels que les frais de déplacement, la mise à disposition d'outils ainsi que leur déclenchement, sauf disposition contraire.
- 6c. Pour chaque commande, les factures doivent être envoyées en deux exemplaires au siège administratif à Heidelberg immédiatement après l'expédition des marchandises et en précisant le numéro de commande. Les factures doivent être conformes aux critères de l'article 14 de la loi allemande sur l'impôt sur les sociétés. Les factures non-conformes seront considérées comme non reçues. Les factures ne sauraient constituer une confirmation de la commande.
- 6d. Les paiements sont effectués dans les 30 jours à compter de la livraison/l'exécution de la prestation et réception de la facture avec déduction d'un escompte de 3%, dans les 60 jours avec déduction d'un escompte de 2% ou dans les 90 jours nets. L'escompte est déduit du montant de la facture, TVA comprise. Les délais commencent à compter de la réception de la facture ou, si la marchandise arrive après la facture, à la réception sans réclamation de la marchandise, mais en aucun cas avant la date convenue de livraison de la marchandise.
- 6e. Une cession de vos créances contre nous n'est autorisée qu'avec notre accord préalable. Si vous cédez vos créances contre nous à une tierce partie sans notre accord, la cession est néanmoins effective, cependant nous pouvons choisir soit de vous payer, soit de payer la tierce partie avec effet libératoire.

7. Contrôles de la marchandise, délai de réclamation

- 7a. La réception a lieu sous réserve d'un contrôle afin de s'assurer que la marchandise est correcte, complète et appropriée. Cela annule automatiquement l'article 377 du code allemand du commerce. Nous vous informerons immédiatement des défauts de la marchandise dès que ces défauts auront été constatés en bonne et due forme.
- 7b. Nous n'accepterons en aucun cas les livraisons erronées ou divergentes. Ces livraisons ne sont soumises à aucune obligation spéciale de réclamation.

8. Garantie

- 8a. Vous devez vous assurer que les marchandises livrées et les prestations réalisées sont conformes aux dispositions légales qui s'appliquent à votre activité de distribution ou à l'utilisation que vous en faites et qu'elles ne violent pas les droits de propriété industrielles ou autres droits de tierces parties.
- 8b. Les livraisons et les prestations doivent être conformes à l'état de la technique au moment de l'exécution ou dans un avenir proche, ainsi qu'avec les dispositions légales en matière de protection, de contrôle technique et de prévention des accidents. Les normes DIN et les dispositions du VDE doivent être tout particulièrement respectées. Vous avez également la responsabilité de la qualité des matériaux utilisés, d'une construction et conception selon les règles de la technique de la marchandise livrée ainsi que de la prestation indiquée et convenue.
- 8c. Les droits de garantie légaux nous reviennent intégralement. Indépendamment de cela, nous avons le droit d'exiger de votre part soit l'élimination des défauts, soit des fournitures de remplacement. Dans ce cas, vous assumez les dépenses nécessaires à l'élimination des défauts ou à la livraison de fournitures de remplacement. Si vous n'effectuez pas l'amélioration ou ne livrez pas les fournitures de remplacement dans un délai approprié ou si vous le faites de façon insuffisante, ou si l'élimination immédiate des défauts est nécessaire pour des raisons urgentes, nous pouvons faire éliminer les défauts ou effectuer des achats de remplacement à vos frais.
- 8d. Le délai de prescription pour les demandes de garantie est de 5 ans pour les constructions et pour les biens qui ont été utilisés dans une construction conformément à leur emploi habituel et qui ont entraîné la défectuosité de cette construction. Par ailleurs, le délai de prescription pour les demandes de garantie est de 36 mois à compter du transfert des risques, sauf accord contraire explicite. La prescription des demandes de garantie est suspendue par une notification des défauts par écrit. Le délai de prescription recommence qu'après que vous avez déclaré par écrit la fin des travaux d'amélioration ou de la livraison des fournitures de remplacement (date de réception par Winkler) ou refusé par écrit les travaux d'amélioration ou la livraison des fournitures de remplacement. Si un délai de garantie plus long est prévu à l'avenir par la législation, ce dernier s'appliquera.
- 8e. Si les propriétés garanties des marchandises font défaut et en cas de livraison mauvaise ou erronée fautive, nous avons le droit, au lieu de la demande de garantie, d'exiger des indemnités pour cause de non exécution. Ces indemnités doivent couvrir la totalité des dépenses encourues. Vous devez nous dégager de la responsabilité en cas de réclamation de tierces parties.
- 8f. Pour les objets livrés dont la manipulation est inconnue ou encore inconnue en général, la notice de montage et d'exploitation doit être envoyée sans que vous y soyez invité, séparément et au plus tard lors de la livraison, et en indiquant le numéro de commande. Le cas contraire, vous êtes responsable de tous les dommages qui ne seraient pas survenus si ces documents avaient été disponibles.
- 8g. En cas de vice de droit, vous devez nous dégager de la responsabilité pour en cas de réclamation de tierces parties.

9. Garantie produit et assurance qualité

- 9a. Si nous faisons l'objet d'une réclamation pour cause de produit défectueux en vertu de la loi sur la garantie produit ou d'autres directives ou si nous subissons un dommage des suites de la livraison d'un produit défectueux, tout particulièrement suite à une reprise, vous devrez nous dégager de la responsabilité dans la mesure où le dommage repose sur une erreur de livraison ou de prestation. Vous vous engagez à conclure un contrat d'assurance de garantie produit et, à notre demande, de nous en présenter un justificatif.

- 9b. Vous êtes tenu d'effectuer des tests d'assurance qualité appropriés et conformes à l'état de la technique, aussi bien sur le fond que sur la forme, ainsi que de créer une documentation sur toutes les données importantes. En cas de recours à la garantie produit, vous êtes obligé de nous présenter les documents correspondants afin de pouvoir attester de la défectuosité du produit.

10. Droits de propriété, confidentialité

- 10a. Vous nous assurez que les objets fournis ne représentent aucune violation de droits de propriété dans le pays ou à l'étranger et nous garanzissez la possibilité de les utiliser et de les distribuer dans le pays et à l'étranger sans que cela ne représente une violation de droits de propriété. En cas de réclamation par une tierce partie pour cause de violation des droits de propriété dans le pays ou à l'étranger portant sur les marchandises fournies, vous êtes tenu de nous dégager de toute responsabilité et de nous indemniser à hauteur des dommages causés.
- 10b. Tous les documents de commande tels que les dessins, les modèles, les prototypes, etc. restent notre propriété et ne doivent pas être remis à des tierces parties sans notre accord explicite, ni être utilisés par vous à des fins privées. Ces documents doivent être protégés contre un accès ou une utilisation non autorisés et, sauf accord contraire, doivent nous être remis en bon état au plus tard au moment de la livraison. Ils ne doivent comprendre aucune copie. Tout droit de retenue est exclu.
- 10c. Vous devez protéger la confidentialité de toutes les données techniques et autres informations commerciales et techniques non publics qui ont été portés à votre connaissance lors de la relation commerciale. Ces données et informations ne doivent être utilisées que pour l'exécution de commandes pour notre compte et mises à la seule disposition des employés dont l'intervention est nécessaire à l'exécution des travaux.
- 10d. Si, dans le cadre de notre commande, vous fabriquez des outils, dessins ou autres moyens de production à nos frais, il est entendu que ces objets deviennent notre propriété dès leur fabrication. En cas de participation partielle aux coûts, nous acquérons la copropriété de ces objets au prorata des coûts. Vous disposez du droit révocable de stocker les objets gratuitement et soigneusement pour notre compte. Vous jouissez dès leur fabrication de tous les droits d'utilisation exclusive. Vous n'avez pas le droit de faire un usage de ces objets non conforme au contrat sans notre accord. Vous avez le droit et l'obligation de stocker ces objets, jusqu'à révocation. Vous devez marquer les objets de sorte à mettre en évidence notre propriété pour des tierces parties. Aucun droit de retenue ne vous revient sur ces objets.
- 10e. Les sous-traitants doivent être tenus de prendre lesdits engagements.
- 10f. Vous ne pouvez faire de la publicité en mettant en avant notre relation commerciale qu'avec notre accord préalable par écrit.

11. Limites de responsabilité

- 11a. Nous acceptons la responsabilité en cas de violation des engagements contractuels et non contractuels, tout particulièrement en cas d'impossibilité d'honorer nos engagements, de retards, d'ébauche de contrat fautive et de manipulation non autorisée, également pour nos cadres et autres auxiliaires, mais seulement en cas de violation intentionnelle et de négligence grossière et limitée aux dommages propres à l'objet du contrat et prévisibles lors de la conclusion du contrat. Ces limites ne s'appliquent pas à la violation fautive contre les principaux engagements si cela compromet les principaux engagements du contrat et en cas de préjudice pour la vie, physique et pour la santé.

12. Réserve de propriété

- 12a. Nous acceptons la simple réserve de propriété pour les marchandises que vous livrez. Les autres garanties ne sont valables qu'avec notre accord exprès.

13. Disposition générales

- 13a. Pour les deux parties, le lieu d'exécution pour toutes les créances d'un contrat, tout particulièrement pour la livraison et le paiement, est Heidelberg ou le lieu de prestation désigné par nous-mêmes.
- 13b. Pour les deux parties, le tribunal compétent pour tous les litiges qui découlent du contrat, ainsi que sur sa formation et son efficacité est Heidelberg. Nous avons également le droit d'intenter une action dans la juridiction de votre siège.
- 13c. Si une partie cesse d'honorer ses engagements de paiement, un administrateur judiciaire provisoire est désigné ou une procédure d'insolvabilité sur ses biens ou une procédure de conciliation extrajudiciaire est ouverte. L'autre partie a alors le droit de se retirer du contrat pour la partie du contrat non exécutée.
- 13d. Si une disposition de ces conditions ou des autres accords passés devait être inefficace ou le devenir, les autres dispositions du contrat restent intactes. Les parties contractuelles sont tenues de remplacer la disposition inefficace par une autre disposition qui se rapproche le plus possible de l'objectif économique de la disposition supprimée.
- 13e. La relation contractuelle est soumise au droit allemand. Le droit international (CISG) ne s'applique pas.

Heidelberg, février 2011